



## FORMATION HELICICOLE « Initiation à l'élevage d'escargots »

### Objectif :

Apporter des bases de réflexion sur la production hélicicole et informer les stagiaires sur la réalité de la profession

### Public :

Jeunes et adultes désirant créer un élevage d'escargots amateur ou bien découvrir cette activité avant d'entreprendre une formation qualifiante

### Modalités d'organisation :

Dates de formation : **du lundi 03 au vendredi 07 avril 2023**

Durée totale de la formation : 35 heures

Lieu de déroulement de l'action : CFPPA de La Motte-Servolex (73)

Recrutement : simple inscription (coupon réponse + photo + rib + règlement)

**Possibilité de restauration le midi au self (hors période de vacances scolaires) ou coin cuisine sur le site**

### Contenu de la formation

- Connaissance biologique de l'escargot
- Présentation des principales techniques d'élevage
- Rentabilité d'un élevage d'escargots
- Visites d'élevages

**Validation :** Attestation de formation

**Coût et financement : 455 €**

**PAS DE POSSIBILITE D'HEBERGEMENT DANS L'INTERNAT DU CFPPA**

### Contact :

**Christophe SIMONCELLI**

Responsable de Formation

04 79 25 42 02

[christophe.simoncelli@educagri.fr](mailto:christophe.simoncelli@educagri.fr)

**Géraldine MARTINS**

Assistante Administrative de la Formation

04 79 25 42 02

[geraldine.martins@educagri.fr](mailto:geraldine.martins@educagri.fr)



CFPPA Savoie - Bugey 1031 Av Charles Albert - Domaine Reinach  
73290 La Motte-Servolex  
Tél. : 04 79 25 42 02

[cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr](mailto:cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr) - [www.reinach.fr](http://www.reinach.fr)

## IMPORTANT

### Modalités de règlement

Le chèque de réservation, à l'ordre de l'« agent comptable de l'EPLEFPA de Chambéry - La Motte Servolex », et correspondant au coût total de la formation, sera encaissé à réception.

La facture sera envoyée à l'issue de la prestation.

Si le stagiaire souhaite demander une prise en charge financière par Pôle Emploi, le devis doit être validé par lui-même puis par son conseiller avant la date de démarrage de l'action.

En cas de prise en charge financière directe par un partenaire (OPCO, FAFSEA Ocapiat, VIVEA ou autres), la facturation sera réalisée auprès du Partenaire conformément au document contractuel signé par le partenaire avant l'entrée en formation.

**En cas d'absence d'accord de prise en charge la veille du démarrage de l'action, la formation sera facturée au stagiaire et devient exigible auprès du stagiaire.**

**Si prise en charge VIVEA : joindre 1 chèque de 35 Euros à l'ordre de l'agent comptable**

### Dédit ou abandon

En cas de dédit par le stagiaire, sur justificatif légal, il sera procédé au remboursement des frais payés.

**COUPON + PHOTO + RIB + REGLEMENT (CHEQUE A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE)  
A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU  
CFPPA -Géraldine MARTINS- 1031 av CHARLES ALBERT - DOMAINE REINACH -  
73290 LA MOTTE-SERVOLEX  
(Une convention à signer vous sera envoyée par la suite)**

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

**Je me pré-inscris à la formation  
« Initiation à l'élevage des escargots »  
qui se déroulera du 3 au 7 avril 2023**

Date : ..... / ..... / .....

**SIGNATURE :**

Je souhaite déjeuner au self du lycée

Nombre de repas à réserver : .....

Je ne souhaite pas déjeuner au self du lycée

Attention : pas de self durant les vacances scolaires (zone A)